



## Mandat de protectionfuture

-----  
Par omahabeach14

Bonjour

J'ai fait rédiger par un notaire un mandat de protection future que pour éviter un conflit familial je souhaite révoquer pouvez-vous m'expliquer comment je dois procéder

Je pensais qu'envoyer une lettre recommandée au notaire permettrait cette révocation mais comment obtenir un acte officiel pour confirmer cette révocation ?

Je vous remercie de m'aider

Cordialement

-----  
Par TUT03

Bonjour

vous devez en effet demander au notaire de révoquer ce mandat mais selon la date de signature dudit mandat, il est possible que le notaire vous demande un certificat médical circonstancié indiquant que vous êtes (encore et toujours) en capacité d'exprimer votre volonté de manière éclairée et en l'absence de pression familiale

si le mandat a été enregistré auprès des services des finances publiques, il faut également leur écrire et bien sûr informer le mandataire désigné que vous avez changé d'avis